

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2692

28 octobre 2013

### SOMMAIRE

CIEP II S.à r.l. ....	129177	Marcol Capital Europe S.A. ....	129206
Digi S.A. ....	129186	Marguerite Adviser SA ....	129189
DL AUDIT Luxembourg ....	129186	Maximus Holding II S.à r.l. ....	129187
DM Patent SA ....	129174	McGraw-Hill European Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	129197
Dopiconseil S.A. ....	129176	McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l. .....	129196
DS Gest S.A. ....	129176	McGraw-Hill Global Holdings (Luxem- bourg) S.à r.l. ....	129196
Easy Calls Net Café S.à r.l. ....	129176	Medea Holding II S.à r.l. ....	129208
Emerge Capital ....	129177	Medea Holding S. à r.l. ....	129204
Enlight S.A. ....	129176	Merino International Holding S.A. ....	129209
Enlight S.A. ....	129177	Mika S.à.r.l. ....	129207
E-Tech Invest S.A. ....	129186	Miolux S.à r.l. ....	129198
Euro Metal Group S.A. ....	129209	Miralux S.A. ....	129207
Land Immo S.A. ....	129189	Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l. ....	129204
Latinamerica Sports S.A. ....	129207	Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l. ....	129190
Latin Real Estate Investments S.A. ....	129190	Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	129204
LBBH Group ....	129187	Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	129198
LB LUX RE Holding S.à r.l. ....	129187	Motorway-Luxembourg S.A. ....	129207
Lendico Sweden ....	129173	Motorway-Luxembourg S.A. ....	129207
Le Pique Assiette S.à.r.l. ....	129170	NABPP S.à r.l. ....	129214
Lir International Limited ....	129186	Nemab S.à r.l. ....	129204
Lizo S.A. ....	129196	Neovia Logistics Holding II S.à r.l. ....	129206
LLH S.A. ....	129208	Neovia Logistics Holding I S.à r.l. ....	129205
Locre S.A. ....	129188	N. Hypothek Lux S.à r.l. ....	129206
Locre S.A. ....	129188	Pro-Format SA ....	129174
Logistics Property Venture S.à r.l. ....	129170	SELP European Logistics Partnership S.à r.l. ....	129170
Lorda S.A. ....	129208	Sienna Capital S.à r.l. ....	129216
Lord Nominee S.à r.l. ....	129205	United Cell International S.A.-SPF ....	129215
Lorm Properties S.à r.l. ....	129205		
Lule S.à r.l. ....	129188		
Lux Concept Créations S.à r.l. ....	129208		
Luxembourg Accountants ....	129205		
Luxembourg Fund Services ....	129197		
Madiroad S.à r.l. ....	129197		
Mandala Investments S.à r.l. ....	129189		
Marchi Giovanni S.A. ....	129204		

**Le Pique Assiette S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4750 Pétange, 3-5, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 118.120.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013132115/10.

(130160369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**SELP European Logistics Partnership S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Logistics Property Venture S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 15.300,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 177.300.

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh day of September at 3.15 p.m.,

Before the undersigned, Maître Joseph Elvinger notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

I. SEGRO Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177317 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Sara Lecomte, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 September 2013.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of Logistics Property Venture S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.177300, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, dated 8 May 2013, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 6 July 2013, page 77793, number 1621. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 August 2013, not published in the Mémorial yet.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-) in order to raise it from its current amount of thirteen thousand seven hundred Euros (EUR 13,700.-) to fifteen thousand three hundred Euros (EUR 15,300.-) by creating and issuing one thousand six hundred (1,600) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of one hundred twenty-two million nine hundred ninety-six thousand five hundred fifty-seven Euros (EUR 122,996,557.-) (the "Share Premium").

*Subscriptions and Payments*

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of one hundred twenty-two million nine hundred ninety-eight thousand one hundred fifty-seven Euros (EUR 122,998,157.-) through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable, payable and due for an aggregate amount of one hundred twenty-two million nine hundred ninety-eight thousand one hundred fifty-seven Euros (EUR 122,998,157.-) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at one hundred twenty-two million nine hundred ninety-eight thousand one hundred fifty-seven Euros (EUR 122,998,157.-), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of one thousand six hundred Euros (EUR 1,600.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of one hundred twenty-two million nine hundred ninety-six thousand five hundred fifty-seven Euros (EUR 122,996,557.-) is allocated to the share premium account of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles of the Company so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" **5.1.** The share capital of the Company is fifteen thousand three hundred Euros (EUR 15,300.-) divided into fifteen thousand three hundred (15,300) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the corporate name of the Company from "Logistics Property Venture S.à r.l." into "SELP European Logistics Partnership S.à r.l."

*Fourth resolution*

As a consequence of the above-mentioned resolution, the Sole Shareholder resolves to subsequently amend article 1 of the Articles, which shall henceforth read as follows:

" **1.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of SELP European Logistics Partnership S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law")."

V. Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand euros (EUR 6,000.-).

The meeting is adjourned at 3:30 p.m.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the Sole Shareholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le onzième jour de septembre à 15h15;

Par-devant le soussigné, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

I. SEGRO Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177317 ("Associé Unique"),

ici représentée par Sara Lecomte, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 septembre 2013.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de Logistics Property Venture S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.177300, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 mai 2013, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juillet 2013, page 77793, numéro 1621. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 9 août 2013, pas encore publié au Mémorial.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée ("Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille six cents euros (EUR 1.600,-) afin de le porter de son montant actuel de treize mille sept cents euros (EUR 13.700,-) à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-) par la création et l'émission de mille six cents (1.600) nouvelles parts sociales d'un euro (EUR 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante-sept euros (EUR 122.996.557,-) (la "Prime d'Emission").

### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante-sept euros (EUR 122.998.157,-) par un apport en nature consistant en une créance liquide, exigible et certaine d'un montant total de cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante-sept euros (EUR 122.998.157,-) ("Apport").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-huit mille cent cinquante-sept euros (EUR 122.998.157,-), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Actions émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de mille six cents euros (EUR 1.600,-) est alloué au capital social de la Société et le montant de cent vingt-deux millions neuf cent quatre-vingt-seize mille cinq cent cinquante-sept euros (EUR 122.996.557,-) est alloué au compte de prime d'émission.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à quinze mille trois cents euros (EUR 15.300,-) représenté par quinze mille trois cents (15.300) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs des Parts Sociales à un moment donné et "Associé" doit être interprété conformément."

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de "Logistics Property Venture S.à r.l." en "SELP European Logistics Partnership S.à r.l."

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts de la Société afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **1.** Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de SELP European Logistics Partnership S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915")."

#### V. Frais et Acte notarié

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille euros (EUR 6.000,-).

La séance est levée à 15h30.

Cet acte notarié a été dressé à Luxembourg, le jour mentionné au début de ce document.

Le Notaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française, et qu'à la demande de l'Associé Unique, en cas de divergence entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Ce document ayant été lu au mandataire de l'Associé Unique, qui est connu par le Notaire par son nom de famille, prénom, état civil et résidence, le mandataire de l'Associé Unique et le Notaire ont ensemble signé cet acte.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 13 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41741. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2013132102/152.

(130160337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

**Lendico Sweden, Société en Commandite spéciale.**

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R.C.S. Luxembourg B 180.215.

—  
STATUTES

**Excerpts of the limited partnership agreement (the "partnership agreement") of Lendico France, a special limited partnership, Executed on 30 august 2013**

**1. Partners who are jointly and Severally liable.** CIS Internet Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 177.025 (the "General Partner").

**2. Name, Partnership's Purpose, Registered Office, Business Year.**

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: "Lendico Sweden" (the "Partnership").

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year The business year of the Partnership shall be the calendar year.

**3. Designation of the manager and Signatory powers.** The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner. The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (negligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

**4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends.** The Partnership commences as from 30 August 2013, for an indefinite term.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:**

**1. Gesellschafter, die unmittelbar und Gesamtschuldnerisch haften.** CIS Internet Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Grossherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg, eingetragen im Luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 177.025 (die "Komplementärin").

**2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.**

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Lendico Sweden", une société en commandite spéciale

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in die 7, avenue Pescatore, L-2324 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

**3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse.** Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin. Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt. Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

**4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft.** Die Gesellschaft wird am 30. August 2013 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2013132099/73.

(130160501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.

---

**Pro-Format SA, Société Anonyme,  
(anc. DM Patent SA).**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 152.607.

—  
L'an deux mille treize, le deux septembre.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de DM PATENT SA avec siège social à L-3510 Dudelange, 10, rue de la Libération, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 152 607, constituée suivant acte Frank MOLITOR de Dudelange du 29 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 1137 du 1<sup>er</sup> juin 2010,

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Alice CARVALHO GOMES, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette,

qui désigne comme secrétaire Chantal SIMON, manager juridique, demeurant à Thionville (France).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Éric SCHMITTHEISLER, gérant, demeurant à La Wantzenau (France).

Le Président expose d'abord que

I.- La présente Assemblée générale a pour ordre du jour:

1. Constatation de la libération complète du capital.
2. Modification de la dénomination sociale, respectivement de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Modification de l'objet social, respectivement de l'article 4 des statuts.
4. Transfert du siège social
5. Démission avec décharge de l'administrateur unique.
6. Nomination d'un nouvel administrateur unique.
7. Prorogation du mandat du commissaire aux comptes.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence ci-annexée.

Resteront pareillement annexées au présent acte d'éventuelles procurations d'actionnaires représentés.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut partant délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis, l'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix et par votes séparés, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Elle constate que le capital de trente et un mille (31.000.-) euros est actuellement complètement libéré suite au versement de la somme de quinze mille cinq cents (15.500.-) euros sur le compte de la Société. Ce qui est confirmé au notaire au moyen d'une attestation bancaire.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée modifie la dénomination sociale de la société en PRO-FORMAT SA.

*Troisième résolution*

Suite à la résolution précédente, l'article 1<sup>er</sup> des statuts aura désormais la suivante: teneur

" **Art. 1<sup>er</sup>** . Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée: PRO-FORMAT SA."

*Quatrième résolution*

Elle modifie l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet:

- Détention et exploitation des droits de propriété intellectuelle. Enregistrement, Acquisition et mise en valeur de toute propriété intellectuelle et autres droits se rattachant à ces actifs ou pouvant les compléter.
- Achat, vente, négoce, import, export de produits non réglementés, notamment de machines et équipements industriels;
- Commissionnaire et acceptation de tous mandats relatifs aux affaires d'autrui, à l'exclusion de la mise en relation de ses clients avec une banque ou un professionnel du secteur financier, à l'exclusion de mandats de gestion de fortune;
- Intermédiaire commercial.

Elle a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet."

*Cinquième résolution*

Elle transfère le siège social à L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.

*Sixième résolution*

Elle accepte la démission de Gabriel LACROIX, gérant de société, né à Lons-le-Saunier/Jura (France), le 8 janvier 1977, demeurant à F-67140 Barr, 123, route de la Vallée Saint Ulrich de ses fonctions d'administrateur unique.

Elle lui donne décharge quant à l'exécution de son mandat.

*Septième résolution*

Elle nomme Éric SCHMITTHEISLER, gérant, né à Wissembourg/Bas-Rhin (France), le 14 août 1966, demeurant à F-67610 La Wantzenau, 21, rue de Copenhague, aux fonctions d'administrateur unique.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

*Huitième résolution*

Elle proroge le mandat du commissaire aux comptes:

Jean GREFF, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2018.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Carvalho, Simon, Schmittheisler et Molitor

Enregistré à LUXEMBOURG A.C., le 9 septembre 2013. Relation LAC/2013/41043. Reçu soixante quinze euros 75.-  
Le Receveur (signé): Thill.

Référence de publication: 2013132559/89.

(130161326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Easy Calls Net Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4574 Differdange, 8, rue du Parc Gerlache.

R.C.S. Luxembourg B 178.617.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion des associés*

Les associés de la société Easy Calls Net Café S.à r.l., avec siège à L-4574 Differdange, 8, rue du Parc Gerlache déclare que le gérant unique Monsieur Ahmed HAKEM est domicilié au L-2434 Senningerberg, 2, rue des Résidences.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 septembre 2013. Relation: LAC/2013/42349. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Conny ...

Luxembourg, le 12 septembre 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013132567/13.

(130161611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Dopiconseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 48-50, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 18.869.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Windhof, le 20/09/2013.

Référence de publication: 2013132560/10.

(130162077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**DS Gest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8360 Goetzingen, 2, rue de Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 149.149.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DS GEST SA*

Signature

Référence de publication: 2013132562/11.

(130161295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Enlight S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.987.

—  
Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 11 septembre 2013, Madame Viviane HENGEL, et Messieurs Bartosz SZLAPKA et Gabor MOCSKONYI, tous domiciliés professionnellement au 42, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés Administrateurs en remplacement de LANNAGE S.A., société anonyme, représentée par Mr Bartosz SZLAPKA, représentant permanent, VALON S.A., société anonyme, représentée par Mr Cédric JAUQUET, représentant permanent et KOFFOUR S.A., société anonyme, représentée par Mr Guy BAUMANN représentant permanent, démissionnaires.

Le mandat des Administrateurs nouvellement élus s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 19/09/2013.

*Pour: ENLIGHT S.A.*

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot  
 Référence de publication: 2013132586/20.  
 (130161394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**Enlight S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
 R.C.S. Luxembourg B 112.987.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19/09/2013.

Pour: ENLIGHT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Christine Racot

Référence de publication: 2013132587/15.

(130161395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**Emerge Capital, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.  
 R.C.S. Luxembourg B 48.530.

Les comptes annuels au 28 février 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 septembre 2013.

Pour EMERGE CAPITAL

Banque Degroof Luxembourg S.A.

Agent Domiciliaire

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

- / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2013132585/15.

(130161920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

**CIEP II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
 R.C.S. Luxembourg B 180.260.

**STATUTES**

In the year two thousand and thirteen, on the second day of September,  
 Before Us, Maître Jean-Paul MEYERS, civil law notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Carlyle International Energy Partners, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number VK-71627 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands,

here represented by Ms Christelle Frank, employee with professional address at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given on 2 September 2013.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to incorporate a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the following articles of incorporation:

**Title I. - Form - Corporate Object - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Form.** There is hereby formed between the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such

an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations. It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

The Company may also act as manager or director of one or several companies in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

The Company may borrow money in any form and proceed to the issuance of bonds, notes, promissory notes, certificates or any other financial or debt instruments or debt securities which may be convertible or not, except by way of public issuance.

The Company may grant loans or advance money by any means to other companies or undertakings belonging to the same group of companies as the Company and render any assistance by way in particular of the granting of guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise and subordinate its claims in favor of third parties for the obligations of any such companies or undertakings.

The Company may also enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions.

The Company may acquire intellectual property rights in any form and may grant rights in any such acquired intellectual property rights (by license agreement or otherwise) to any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign companies.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and any such other risks generally.

In addition, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it may deem necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Name.** The Company will have the name "CIEP II S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality where the Company has its registered office by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

If political, economical or social developments that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, have occurred or are imminent, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

## **Title II - Share capital, Shares and Transfer of shares**

**Art. 6. Share capital.** The share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one (1) US Dollar (USD 1.-) each.

The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 18 of the Articles.

**Art. 7. Share premium account.** The Company may set up a share premium account into which any premium paid on any share is transferred. The share premium account is at the free disposal of the shareholders.

**Art. 8. Shareholders' rights.** Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10. Transfer of shares.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The Company's shares are freely transferrable between shareholders.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of at least three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

### Title III - Management

**Art. 11. Board of managers.** The Company is managed by one (hereinafter the "Sole Manager") or more managers. If several managers are appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the "Board of Managers"). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the general meeting of shareholders.

**Art. 12. Powers of the board of managers.** In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

**Art. 13. Representation of the company.** Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the single signature of the Sole Manager, and in case of plurality of managers by (ii) the joint signature of any two managers or (iii) the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Sole Manager or, as the case may be, the Board of Managers, but only within the limits of such power.

**Art. 14. Delegation of power.** The Sole Manager or the Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 15. Meeting of the board of managers.** In case of plurality of managers, the Board of Managers may elect a chairman among its members. If the chairman is unable to be present, his office will be taken by election among the managers present at the meeting. The Board of Managers may also elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman or by any manager.

Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, e-mail, telegram or telex of each manager.

Separate notice shall not be required for individually meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by letter, telefax, e-mail, telegram or telex another manager as his proxy. Votes may also be cast in writing by letter, telefax, e-mail, telegram or telex.

The Board of Managers may only validly deliberate and take decisions if a majority of its members are present or represented and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority.

One or more managers may participate and vote in any meeting of the Board of Managers by conference call or video conference or by other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

**Art. 16. Minutes of the meetings.** The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by any two managers or by the chairman and the secretary. Extracts of the minutes can also be delivered to third parties dealing with the Company and certified either by any two managers or by the chairman and the secretary or anyone to whom such power has been delegated by the Board of Managers. These minutes and extracts and all factual declarations contained therein shall be conclusive evidence towards the Company and any interested person that the resolutions have been duly taken at a meeting of the Board of Managers validly held.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the Board of Managers. The resolutions may be signed by the managers in a single or in several separate documents sent by letter, telefax, email, telegram or telex at the registered office of the Company. The date of the written resolutions will be the date of the last signature of a manager on a copy of the written resolutions.

**Art. 17. Liability of the managers.** The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the members of the Board of Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/ them in the name of the Company.

#### **Title IV - Shareholders' meetings**

**Art. 18. Shareholders' meetings.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting pursuant to article 200-2 of the Law.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

Shareholders' meetings may always be convened by any two (2) managers, failing which by shareholder(s) representing more than half of the share capital of the Company.

If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a shareholder.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholder(s) owning more than half of the share capital.

However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by (i) a majority of shareholders (ii) representing at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law. Change of nationality of the Company requires unanimity.

#### **Title V- Accounting year and Annual accounts**

**Art. 19. Accounting year.** The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

**Art. 20. Annual accounts.** At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers, as the case may be, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21. Allocation of profits and Interim dividends.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Notwithstanding the foregoing, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers may in particular decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve as established by the Law or the Articles.

Distributions may be paid in such currency and at such time and place that the Sole Manager or the Board of Managers shall determine from time to time.

Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by the Law.

#### **Title VI. - Liquidation and Dissolution**

**Art. 22. Liquidation.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 23. Dissolution.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

#### **Title VII - Applicable law**

**Art. 24. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory provisions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the thirty first of December two thousand thirteen.

*Subscription - Payment*

The articles of association having thus been established, Carlyle International Energy Partners, L.P., prenamed, declared to subscribe twenty thousand (20,000) shares and have them fully paid up in the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) by contribution in cash in the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-), so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000.-) is at the free disposal of the Company, as has been evidenced to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

*Resolutions of the sole shareholder*

1) The sole shareholder resolves to appoint the following persons as managers of the Company:

- Mr. Guy Harles, Lawyer, born on May 4, 1955, in Luxembourg, with professional address at 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;
- Mrs Barbara Imbs, Associate Vice President, born on September 20, 1977, in Haguenau, France, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mrs Erica K. Herberg, Principal, born on June 8, 1974, in the State of North Carolina, United States of America, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;
- Mr. Christopher Finn, Managing Director, born on July 6, 1957, in New York, United States of America, with professional address at Lansdowne House, 57, Berkeley Square, London W1J 6ER, United Kingdom;
- Mr. David Pearson, Principal, born on December 13, 1968 in Washington, DC, United States of America having his professional address at 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, United States of America,
- CIEP General Partner, L.P., an exempted limited partnership, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with Register of Companies of the Cayman Islands, under number WK-71517 and having its registered office at 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, Cayman Islands.

The duration of their mandate is unlimited.

2) The sole shareholder resolves to fix the registered office of the Company at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately 1.500 EUR.

*Power*

The above appearing party hereby gives power to any agent and / or employee of the office of the signing notary, acting individually, to draw, correct and sign any error, lapse or typo to this deed.

*Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Paul MEYERS, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

Carlyle International Energy Partners, L.P., une exempted limited partnership, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caïmans sous le numéro WK-71627, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, îles Caïmans.

ici représentée par Mademoiselle Christelle Frank, employée avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 2 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentais d'acter que:

### **Titre I<sup>er</sup> - Forme, Objet social durée, Nom, Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé par les présentes par le souscripteur et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée (ci-après la Société), qui est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts).

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La Société peut également agir en qualité de gérant ou d'administrateur d'une ou de plusieurs sociétés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter de l'argent sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de titres, de reconnaissance de dettes, de certificats ou de tout autre instrument financier ou de dette convertibles ou non, sauf par voie d'émission publique.

La Société peut accorder des prêts ou des avances par tous moyens à d'autres sociétés ou autres entreprises appartenant au même groupe de société que le société et accorder tout concours par voie notamment d'octroi de garanties, de sûretés, de nantissements, de gages ou autres ou subordonner ses droits au profit de tiers pour les obligations desdites sociétés ou entreprises.

La Société peut également contracter, exécuter ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, de prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires.

La Société peut acquérir des droits de propriétés intellectuelles de toute forme et peut octroyer des droits à ces droits de propriété intellectuelle acquis (par contrat de licence ou autre) à toutes sociétés commerciale, industrielle, financière et autre luxembourgeoise ou étrangère.

La Société peut, de manière générale, utiliser toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et généralement de tout autre risque.

En outre, la Société peut accomplir toute opération financière, juridique, commerciale et technique et, en général, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération ou transaction qu'elle jugera utile ou nécessaire à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société a comme dénomination «CIEP II S.à r.l.».

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg Ville (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune dans laquelle son siège social est situé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesure provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

### **Titre II - Capital social, Parts sociales et Transfert de parts sociales**

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américain (USD 20.000.-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'actionnaire unique ou par décision de l'Assemblée des actionnaires, conformément à l'article 18 des statuts.

**Art. 7. Compte de prime d'émission.** La Société peut mettre en place un compte de prime d'émission sur lequel toute prime payée sur toute part sociale est transférée. Le compte de prime d'émission est à la libre disposition des associés.

**Art. 8. Droits des actionnaires.** Chaque part sociale donne droit pour son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Indivision des parts sociales.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Transfert de parts sociales.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre ces deux associés.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux sont transmissibles sous réserve du respect des dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des autres associés à la majorité d'au moins trois quarts du capital social. Ce consentement n'est cependant pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

### Titre III - Gérance

**Art. 11. Conseil de gérance.** La Société est gérée par un (ci-après, le «Gérant Unique») ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le «Conseil de Gérance»). Le(s) gérant(s) ne doit (vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut (vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.** Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

**Art. 13. Représentation de la société.** Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature du Gérant Unique, et dans le cas de pluralité des gérants, par (ii) la signature conjointe de deux gérants ou (iii) par la signature unique de toute personne à laquelle un tel pouvoir aurait été conféré par le Gérant Unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance, mais seulement un pouvoir limité.

**Art. 14. Délégation de pouvoir.** Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant (s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

**Art. 15. Réunion du conseil de gérance.** En cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion. Le conseil de gérance pourra également élire un secrétaire, qui n'a besoin d'être ni gérant ni associé de la Société.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président ou par tout gérant.

Une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informé et avoir eu connaissance de l'agenda de la réunion. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex de tout gérant.

Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant pourra participer aux réunions du Conseil de Gérance en mandatant un autre gérant comme son mandataire par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme, ou télex. Les votes pourront également être effectués par écrit, par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et toute décision prise par le Conseil de Gérance requiert une majorité simple.

Un ou plusieurs gérants peut participer et voter à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou vidéo conférence ou par tout moyen autre moyen de communication similaire permettant ces derniers à communiquer de manière simultanée entre eux. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion.

**Art. 16. Procès verbaux des réunions.** Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par deux gérants ou par le président et le secrétaire. Des extraits des procès-verbaux peuvent également être délivrés à des tiers en relation d'affaires avec la Société et certifiés soit par deux gérants, soit par le président et le secrétaire, soit toute personne à qui un tel pouvoir aura été délégué par le Conseil de Gérance. Ces procès-verbaux et extraits ainsi que toutes les déclarations factuelles qu'ils contiennent sont réputées prouver, à l'égard de la Société et de tout tiers intéressé, que les résolutions ont été dûment prises à une réunion du Conseil de Gérance de la Société valablement tenue.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance.

Les résolutions pourront être signées par les gérants sur un ou plusieurs documents séparés envoyés par lettre, télécopie, courriel, télégramme ou télex au siège social de la Société. Les résolutions porteront la date du jour de la dernière signature des gérants.

**Art. 17. Responsabilité des gérants.** Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, les membres du Conseil de Gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

#### **Titre IV - Assemblée des actionnaires**

**Art. 18. Assemblée des actionnaires.** L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés conformément à l'article 200-2 de la Loi.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés pourra être convoquée par deux gérants, sinon par les actionnaires représentant plus de la moitié des parts du capital de la société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Un associé pourra être représenté à l'assemblée générale des associés en nommant par écrit (ou par fax ou par email ou par tout autre moyen similaire), un mandataire, qui ne doit pas être obligatoirement un associé.

Les décisions collectives prises lors d'une assemblée des associés seront adoptées par des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par (i) une majorité d'associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Le changement de nationalité de la société exige l'unanimité.

#### **Titre V - Exercice social et Comptes annuels**

**Art. 19. Exercice social.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 20. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 21. Allocation des bénéfices et Dividendes intérimaires.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Nonobstant les stipulations qui précèdent, le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants par le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Les distributions seront payées en la devise et au moment et lieu que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance déterminera périodiquement.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés conformément aux conditions prévues dans la Loi sur les Sociétés.

## Titre VI - Liquidation et Dissolution

**Art. 22. Liquidation.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 23. Dissolution.** La Société ne sera pas dissoute pour cause de mort, suspension des droits civils, faillite ou banqueroute de l'associé unique ou de l'un des associés.

## Titre VII - Loi applicable

**Art. 24. Loi applicable.** Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les matières pour lesquelles aucune disposition spécifique n'est faite dans ces Statuts.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille treize.

### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, Carlyle International Energy Partners, L.P. susnommée, déclare souscrire aux vingt mille (20.000) parts sociales et les libérer intégralement au montant de vingt mille dollars américain (USD 20.000.-) par versement en espèces de vingt mille dollars américain (USD 20.000.-).

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars américain (USD 20.000.-) est à la libre disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

### *Décisions de l'associé unique*

1) L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

- Mr. Guy Harles, Avocat à la Cour, né le 4 mai 1955, à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-2010 Luxembourg;

- Mme Barbara Imbs, Associate Vice-Président, née le 20 septembre 1977, à Haguenau, France, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;

- Mme Erica K. Herberg, Principal, née le 8 juin 1974, dans l'état de Caroline du Nord, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Christopher Finn, Managing Director, né le 6 juillet 1957, à New York, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à Lansdowne House, 57, Berkeley Square, Londres W1J 6ER, Royaume Uni;

- Mr. David Pearson, Principal, né le 13 décembre 1968, à Washington, DC, Etats Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle au 1001 Pennsylvania Avenue, 20004-2505 NW Washington DC, Etats Unis d'Amérique,

- CIEP General Partner, L.P., une exempted limited partnership, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des îles Caymanes sous le numéro WK-71517, ayant son siège social au 190 Elgin Avenue, George Town KY1-9005, Grand Cayman, îles Caïmans.

La durée de leur mandat est illimitée.

2) L'associé unique décide de fixer l'adresse du siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500 Euros.

### *Pouvoirs*

La comparante donne par la présente pouvoir à tout cleric et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger, corriger et signer toute erreur ou omission ou toute faute(s) de frappe(s) au présent acte.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Frank, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Redange/Attert, le 05 septembre 2013. Relation: RED/2013/1448. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 septembre 2013.

Jean-Paul MEYERS.

Référence de publication: 2013132536/456.

(130161662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**DL AUDIT Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 70.505.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. (Bilan initial déposé le 12 avril 2013 sous le numéro L130041637)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2013132558/11.

(130161741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Digi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7392 Blaschette, 9, rue du Gruenewald.

R.C.S. Luxembourg B 146.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.09.2013.

Signature.

Référence de publication: 2013132557/10.

(130161526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**E-Tech Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013132564/9.

(130161647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2013.

---

**Lir International Limited, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.002,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 160.875.

*Extrait des résolutions de l'associé unique du 18 septembre 2013*

En date du 18 septembre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut, en tant que gérant de type B de la Société et ce avec effet immédiat.
- de nommer Giuseppe di Modica, salarié, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant que gérant de type B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet immédiat.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérant de type A:*

- Niall Considine

*Gérants de type B:*

- Antonio Joao Gil Pires
- Giuseppe di Modica

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2013134251/24.

(130163612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**LB LUX RE Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.451.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associée unique en date du 19 septembre 2013*

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Philippe TOUSSAINT a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
3. Monsieur David CATALA, administrateur de sociétés, né à Gand (Belgique), le 19 janvier 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.
4. Madame Sophie PERRIN-JANET, administrateur de sociétés, née à Venissieux (France), le 15 janvier 1981, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée indéterminée.

Veillez prendre note que depuis le 29 novembre 2012, le siège de la société à responsabilité limitée ALCANJANE S.à r.l., gérante de catégorie A, se trouve à L-1940 Luxembourg, 296298, route de Longwy.

Luxembourg.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour LB LUX RE Holding S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134271/22.

(130162998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**LBBH Group, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.080.

—  
Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LBBH Group S.à r.l.*

Christian Quets / Guillaume Blauwart / François Hols

Gérant / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013134272/12.

(130163474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Maximus Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 6.200.000,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 157.631.

—  
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 18 septembre 2013*

L'assemblée générale a pris acte de la démission de M. Ian Michael Stuart DOWNIE de son mandat de gérant au pouvoir de signature B avec effet au 17 septembre 2013.

L'assemblée générale a décidé de nommer comme nouveau gérant avec un pouvoir de signature B, Mme Mary Ann SIGLER, né à Ohio, Etats-Unis, le 25 août 1954, résidant au 4733 Candleberry, Seal Beach, 90740 Californie, Etats-Unis, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose alors comme suit:

- (i) Mr. Pierre METZLER, gérant A depuis le 19 novembre 2010;

(ii) Mr. Arnold Louis SPRUIT, gérant A depuis le 30 mars 2012;  
(iii) Mme Eva Monica KALAWSKI, gérant B depuis le 19 novembre 2010; et  
(iv) Mme Mary Ann SIGLER, gérant B depuis le 18 septembre 2013.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2013134290/20.

(130162967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Locre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 59.147.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 20 septembre 2013*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'élire Administrateur:

M. Jef COLRUYT

M. Marc HOFMAN

M. Jean DE LEU DE CECIL

M. Frans COLRUYT, Junior

Mme Sophie VANDEVEN

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 mars 2014.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

KPMG Luxembourg, 9 Allée Scheffer L-2520 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 mars 2014.

*Pour la société LOCRE S.A.*

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134277/25.

(130162974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Locre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 59.147.

Le Bilan au 31 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société LOCRE S.A.*

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134278/11.

(130162975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Lule S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.524.032,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 177.117.

**EXTRAIT**

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

- Madame Constance Collette, gérant de la société susmentionnée, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013134283/18.

(130162910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Marguerite Adviser SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.028.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 16 septembre 2013 que:

- le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société à responsabilité limitée Deloitte Audit, ayant son siège social, 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été renouvelé pour une durée d'un an et prendra fin à l'issue de tenue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013134288/18.

(130163740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Mandala Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.833.

—  
EXTRAIT

Par résolution écrite du conseil de gérance en date du 30 août 2013, le conseil de gérance a décidé d'adopter la résolution suivante:

- le siège social de la société a été transféré de 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg à 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013134287/17.

(130163519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Land Immo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8081 Bertrange, 93, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 86.792.

—  
*Extrait de l'assemblée générale du 23 septembre 2013*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, tenue en date du 23 septembre 2013 que:

La société constate la démission en date du 23 septembre 2013 de Madame Monique Lammar et de Monsieur Robert Lammar de leur postes d'administrateurs.

L'Assemblée nomme au poste d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les compte de 2018:

- Madame Anna-Maria GENCO, née le 26 novembre 1969, à Briey (France) et demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg

- Madame Nicole WALLEMACQ, née le 02 octobre 1983, à Arlon (Belgique) et demeurant professionnellement au 117 avenue Gaston Diderich L-1420 Luxembourg.

L'Assemblée décide que le Délégué à la Gestion Journalière aura tous pouvoirs pour engager valablement la société vis-à-vis des tiers par sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large

Le mandataire

Référence de publication: 2013134268/19.

(130163029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Latin Real Estate Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 107.297.

---

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 16 septembre 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013134269/14.

(130163589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 81.754,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.200.

---

In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 81,754, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 130200 (the Company). The Company was incorporated on 16 July 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) N° C-1923 on 7 September 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times, and for the last time on 7 April 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) N° C-1117 on 28 May 2010.

There appears:

Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 292,424.426, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 130205 (the Sole Shareholder),

here represented by Cyrielle Thel, attorney in fact (the Proxyholder), residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the Proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Proxyholder requests the notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the 81,754,000 (eighty-one million seven hundred and fifty-four thousand) shares in the share capital of the Company, having a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each and the entirety of the share capital is thus duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. amendment to the structure of the management of the Company in order to create two classes of managers;
3. subsequent amendment to article 12 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above;

4. acknowledgement of the resignation of Mr William Barker as manager of the Company;
5. approval of the appointment of (i) Mr Ronald Martin Krisanda and (ii) Mr Paul Clarke as new managers of the Company;
6. appointment of (i) Mr Thomas Joseph Goeke and Mr Ronald Martin Krisanda as A managers and (ii) Mr Jan Willem Overheul and Mr Paul Clarke as B managers;
7. grant of authority to any manager of the Company as well as any lawyers or employees of Allen & Overy, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above agenda items and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
8. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to amend and hereby amends the structure of the management of the Company and (ii) to create two classes of managers: the class A managers and the class B managers, having each the powers stated in the third resolution below.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and hereby amends article 12 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 12. Management.** The Company is managed by two or more managers. Each manager shall be appointed either as an A manager or as a B manager. The board of managers shall be at all time composed of at least one A manager and one B manager. They will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers may appoint a chairman pro tempore for each board meeting of the Company and if it does so, shall appoint said chairman from among its members who are A managers, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting and at least one A manager and one B manager are present or represented.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented provided that this majority contains the vote of at least one A manager. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers and at least one A manager and one B manager are present or represented.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by an A manager or a B manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy provided however that an A manager may appoint another A manager as his proxy only and further provided that a B manager may appoint another B manager as his proxy only. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Resolutions passed by way of such circular resolutions are deemed to have been passed in Luxembourg.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided

the terms of this article 12 have been complied with. All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of an A manager and a B manager except that (i) in respect of matters which together or taken individually do not exceed a value of EUR 10,000 or the foreign currency equivalent thereof or which are minor or routine housekeeping matters the Company shall be bound by the joint signature of any two managers acting jointly and (ii) the board of managers may grant specific signing authorities to persons or entities whether or not managers of the Company.

An A manager and a B manager may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and, to the extent necessary, accept the resignation of Mr William Barker as manager (gérant) of the Company, with effect as of the date of this Meeting.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the appointment of (i) Mr Ronald Martin Krisanda, president, born in Trenton, New Jersey, United States of America, on 12 April 1962, professionally residing at c/o Mold-Masters, 233, Armstrong Avenue, Georgetown, Ontario L7G 4X5, Canada and (ii) Mr Paul Clarke, fund controller, born in Montréal, Canada, on 16 September 1970, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new managers (gérants) of the Company with effect as of the date of this Meeting, for an unlimited period of time.

As a consequence of the above appointment, the board of managers of the Company (the Board of Managers) will from now on be composed as follows:

- Mr Thomas Joseph Goeke;
- Mr Ronald Martin Krisanda;
- Mr Jan Willem Overheul; and
- Mr Paul Clarke.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as A managers, with effect as of the date of this Meeting and for an unlimited period of time, the following persons:

- Mr Thomas Joseph Goeke, president and chief executive officer, born in Trenton, New Jersey, United States of America, on 2 January 1959, professionally residing at 3010, Disney Street, Cincinnati, Ohio 45209, United States of America; and
- Mr Ronald Martin Krisanda, president, born in Trenton, New Jersey, United States of America, on 12 April 1962, professionally residing at c/o Mold-Masters, 233, Armstrong Avenue, Georgetown, Ontario L7G 4X5, Canada.

The Sole Shareholder resolves to appoint as B managers, with effect as of the date of this Meeting and for an unlimited period of time, the following persons:

- Mr Jan Willem Overheul, account manager legal, born in Neerijnen, the Netherlands, on 4 January 1982, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Paul Clarke, fund controller, born in Montréal, Canada, on 16 September 1970, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Managers will therefore be composed, as of the date of this Meeting, as follows:

- Mr Thomas Joseph Goeke, A manager;
- Mr Ronald Martin Krisanda, A manager;
- Mr Jan Willem Overheul, B manager; and
- Mr Paul Clarke, B manager.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize and empower any manager of the Company, as well as any lawyer or employee of Allen & Overy, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and the publication of excerpts in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

### Estimate of Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,800.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxyholder, the Proxyholder signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'Assemblée) de Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 81.754 (quatre-vingt-un mille sept cent cinquante-quatre Euros), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130200 (la Société). La Société fut constituée le 16 juillet 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel de Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-1923 du 7 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois le 7 avril 2010, en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Journal Officiel de Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-1117 du 28 mai 2010.

A comparu:

Mold-Masters Luxembourg Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 292.424,426 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130205 (l'Associé Unique),

ici représentée par Cyrielle Thel, fondée de pouvoir (le Mandataire), de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, donnée par l'Associé Unique représenté au cours de l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec cet acte auprès des autorités d'enregistrement compétentes.

Le Mandataire requiert du notaire qu'il acte ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient 81.754.000 (quatre-vingt-un millions sept cent cinquante-quatre mille) actions dans le capital social de la Société, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro) et la totalité du capital social est donc dûment représentée lors de l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour, tel que défini et reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. renonciation aux formalités de convocation;
2. modification de la structure de gérance de la Société pour créer deux catégories de gérants;
3. modification consécutive de l'article 12 des Statuts de sorte à y refléter la modification du point 2. ci-dessus;
4. reconnaissance de la démission de M. William Barker du poste de gérant de la Société;
5. approbation de la nomination de (i) M. Ronald Martin Krisanda et M. Paul Clarke en tant que nouveaux gérants de la Société;
6. nomination de (i) M. Thomas Joseph Goeke et M. Ronald Martin Krisanda en tant que gérants de catégorie A et (ii) M. Jan Willem Overheul et M. Paul Clarke en tant que gérants de catégorie B;
7. pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de Allen & Overy, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'arranger et de mener à bien toute formalité nécessaire avec les autorités luxembourgeoises compétentes en relation avec l'Ordre du Jour ci-dessus et, de manière générale, d'entreprendre toutes autres actions nécessaires ou utiles en relation avec les présentes; et

8. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du Jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide (i) de modifier et modifie par la présente la structure de gérance de la Société et (ii) de créer deux catégories de gérants: les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B, ayant les pouvoirs énoncés dans la troisième résolution ci-dessous.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et modifie par la présente l'article 12 des Statuts pour y refléter la deuxième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Chaque gérant sera nommé soit gérant A soit gérant B. Le conseil de gérance sera à tout moment composé d'au moins un gérant A et un gérant B. Ils formeront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants A, un président pro tempore pour chaque réunion du conseil de la Société et, si un président a été désigné, il le sera parmi les gérant A par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance et au moins un gérant A et un gérant B présent ou représenté.

Les résolutions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que ladite majorité compte le vote d'au moins un gérant A. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance et au moins un gérant A et un gérant B présent ou représenté.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par un gérant A ou un gérant B. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire à condition cependant qu'un gérant A nomme un autre gérant A comme son mandataire et à condition également qu'un gérant B nomme un autre gérant B comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Les résolutions passées par voie circulaire sont considérées comme ayant été passées à Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B sauf (i) en rapport avec des décisions qui individuellement ou en groupe n'excèdent pas la valeur de 10.000 EUR ou l'équivalent en une autre monnaie étrangère ou qui sont mineures ou relèvent de la gestion journalière de, la Société sera engagées par la signature conjointe de deux gérants agissant conjointement et (ii) le conseil de gérance peut donner des pouvoirs de signature spécifiques à des personnes ou des entités gérantes ou non de la Société.

Un gérant A et un gérant B pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître et, pour autant que cela soit nécessaire, accepte la démission de M. William Barker du poste de gérant de la Société, prenant effet à la date de l'Assemblée.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la nomination de (i) M. Ronald Martin Krisanda, président, né à Trenton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 12 avril 1962, de résidence professionnelle à c/o Mold-Masters, 233, Armstrong Avenue, Georgetown, Ontario L7G 4X5, Canada, et (ii) M. Paul Clarke, contrôleur de gestion, né à Montréal, Canada, le 16 Septembre 1970, de résidence professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de la Société, prenant effet à la date de l'Assemblée, pour une durée illimitée.

En conséquence de la nomination ci-dessus, le conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance) aura, à partir de la date de l'Assemblée, la composition suivante

- M. Thomas Joseph Goeke;
- M. Ronald Martin Krisanda;
- M. Jan Willem Overheul; et
- M. Paul Clarke.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérants de catégorie A, avec effet à la date de l'Assemblée et pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

- M. Thomas Joseph Goeke, président et directeur général, né à Trenton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 2 janvier 1959, de résidence professionnelle à 3010, Disney Street, Cincinnati, Ohio 45209, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Ronald Martin Krisanda, président, né à Trenton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 12 avril 1962, de résidence professionnelle à c/o Mold-Masters, 233, Armstrong Avenue, Georgetown, Ontario L7G 4X5, Canada.

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérants de catégorie B, avec effet à la date de l'Assemblée et pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

- M. Jan Willem Overheul, Account Manager Legal, né à Neerijnen, Pays-Bas, le 4 janvier 1982, de résidence professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Paul Clarke, contrôleur de gestion, né à Montréal, Canada, le 16 Septembre 1970, de résidence professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance aura, à partir de la date de l'Assemblée, la composition suivante:

- M. Thomas Joseph Goeke, gérant de catégorie A;
- M. Ronald Martin Krisanda, gérant de catégorie A;
- M. Jan Willem Overheul, gérant de catégorie B; et
- M. Paul Clarke, gérant de catégorie B.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, ainsi qu'à tout avocat ou employé de Allen & Overy, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, de procéder à et d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises compétentes en relation avec les résolutions ci-dessus, en ce compris (mais non limité à) l'enregistrement de documents avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication d'extraits dans le Journal Officiel de Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement d'accomplir toute autre action en lien avec la présente qui serait nécessaire ou utile.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.800.-

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie requérante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au Mandataire, le Mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41614.

Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134298/310.

(130163233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.667,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 157.254.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l. tenues en date du 18 septembre 2013 que l'associé unique a reconnu et accepté les décisions suivantes:

1. Démission du gérant A suivant à compter du 17 septembre 2013:

Monsieur Christopher Phillip Knight, ayant pour adresse professionnelle Shoppenhangers Road, GB-SL6 2QL Maidenhead, Berkshire, Royaume-Uni.

2. Nomination du gérant A suivant à compter du 18 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Kevin Wise, né le 10 mai 1973 à Swindon, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 20 Canada Square, Canary Wharf, E14 5LH London, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McGraw-Hill Finance (Luxembourg) S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013134292/20.

(130163137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 662.630.000,00.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 150.329.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l. tenues en date du 18 septembre 2013 que l'associé unique a reconnu et accepté les décisions suivantes:

1. Démission du gérant A suivant à compter du 17 septembre 2013:

Monsieur Christopher Phillip Knight, ayant pour adresse professionnelle Shoppenhangers Road, GB-SL6 2QL Maidenhead, Berkshire, Royaume-Uni.

2. Nomination du gérant A suivant à compter du 18 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Kevin Wise, né le 10 mai 1973 à Swindon, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 20 Canada Square, Canary Wharf, E14 5LH London, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McGraw-Hill Global Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013134293/20.

(130163751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Lizo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 105.643.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs proposent d'élire en leur sein un président en la personne de Monsieur Philippe STOCK.

Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2016.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

LIZO S.A.

Signature

Référence de publication: 2013134275/14.

(130162941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.385.506,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46a, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.542.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l. tenues en date du 18 septembre 2013 que l'associé unique a reconnu et accepté les décisions suivantes:

1. Démission du gérant A suivant à compter du 17 septembre 2013:

Monsieur Christopher Phillip Knight, ayant pour adresse professionnelle Shoppenhangers Road, GB-SL6 2QL Maidenhead, Berkshire, Royaume-Uni.

2. Nomination du gérant A suivant à compter du 18 septembre 2013 pour une durée indéterminée:

Monsieur Kevin Wise, né le 10 mai 1973 à Swindon, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle 20 Canada Square, Canary Wharf, E14 5LH London, Royaume-Uni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

McGraw-Hill European Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Jacob Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2013134291/20.

(130163138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Madiroad S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.161.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 août 2013:

1. que la démission de M. Christophe Ponticello en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;

2. que la démission de M. Simon Henin en tant que gérant de classe B est acceptée avec effet au 30 août 2013;

3. que la démission de IPES Director (Guernsey) Limited en tant que gérant de classe A est acceptée avec effet au 30 août 2013;

4. que M. Mario COHN avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe A avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;

5. que M. Giovanni LA FORGIA avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau gérant de classe B avec effet au 30 août 2013 et ce pour une durée indéterminée;

6. que le siège social de la société est transféré du 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg au 15, Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg avec effet au 30 août 2013.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134286/21.

(130163169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Luxembourg Fund Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 159.693.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 SEPTEMBRE 2013 que

1. Monsieur Riccardo MORALDI, expert-comptable, né Milan (Italie) le 13 mai 1966 et demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg a démissionné de sa charge d'administrateur de la société.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134285/13.

(130163561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Miolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9461 Nachtmanderscheid, 8, Op d'Hei.

R.C.S. Luxembourg B 148.387.

—  
EXTRAIT

Suite à diverses modifications statutaires, nous vous prions de prendre note des modifications suivantes relatives à l'associé «MENUISERIE SAC» de la société Miolux S.à r.l.:

- Le siège de la société est désormais établi à B-6600 BASTOGNE, rue du Marché Couvert, 32;
- La société MENUISERIE SAC adopte la forme juridique de société anonyme.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PACKTREND SA

Rue de la Poste 4

L - 8824 PERLE

Signature

Référence de publication: 2013134297/17.

(130163320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 292.424.426,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.205.

—  
In the year two thousand and thirteen, on the sixth day of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 292,424.426, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under the number B 130205 (the Company). The Company was incorporated on 16 July 2007 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) N° C-1935 on 10 September 2007. The articles of association of the Company (the Articles) were amended several times, and for the last time on 27 March 2013 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) N° C-1378 on 11 June 2013.

There appears:

Milacron B.V., a limited liability company incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at 20, Schiedamsedijk, 3134 KK Vlaardingen, the Netherlands (the Sole Shareholder),

here represented by Cyrielle Thel, attorney in fact, (the Proxyholder), residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the Meeting, after having been signed ne varietur by the Proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Proxyholder requests the notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds (a) 125,916,003 ordinary A shares, (b) 166,470,768 ordinary B shares, (c) 16,210 preferred C shares and (d) 21,445 preferred D shares in the share capital of the Company, having a nominal value of EUR 0.001 (a thousandth of an Euro) each and the entirety of the share capital is thus duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of the convening notice;
2. amendment to the structure of the management of the Company in order to create two classes of managers;
3. subsequent amendment to article 12 of the Articles in order to reflect the amendment under item 2. above;

4. acknowledgement of the resignation of Mr William Barker as manager of the Company;
  5. approval of the appointment of (i) Mr Ronald Martin Krisanda and (ii) Mr Paul Clarke as new managers of the Company;
  6. appointment of (i) Mr Thomas Joseph Goeke and Mr Ronald Martin Krisanda as A managers and (ii) Mr Jan Willem Overheul and Mr Paul Clarke as B managers;
  7. grant of authority to any manager of the Company as well as any lawyers or employees of Allen & Overy Luxembourg, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to arrange and carry out any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above agenda items and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto; and
  8. miscellaneous.
- III. The Sole Shareholder takes the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to it in advance.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to amend and hereby amends the structure of the management of the Company and (ii) to create two classes of managers: the class A managers and the class B managers, having each the powers stated in the third resolution below.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend and hereby amends article 12 of the Articles in order to reflect the second resolution above, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 12. Management.** The Company is managed by two or more managers. Each manager shall be appointed either as an A manager or as a B manager. The board of managers shall be at all time composed of at least one A manager and one B manager. They will constitute a board of managers. The managers need not to be shareholders. The managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The board of managers may appoint, from among its members who are A managers, a chairman, for each board meeting of the Company and, if it does so, shall appoint said chairman from among its members who are A managers, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting and at least one A manager and one B manager are present or represented.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented provided that this majority contains the vote of at least one A manager. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers and at least one A manager and one B manager are present or represented.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by an A manager or a B manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another manager as his proxy provided however that an A manager may appoint another A manager as his proxy only and further provided that a B manager may appoint another B manager as his proxy only. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. Resolutions passed by way of such circular resolutions are deemed to have been passed in Luxembourg.

In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided

the terms of this article 12 have been complied with. All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the board of managers.

The Company shall be bound by the joint signature of an A manager and a B manager except that (i) in respect of matters which together or taken individually do not exceed a value of EUR 10,000 or the foreign currency equivalent thereof or which are minor or routine housekeeping matters the Company shall be bound by the joint signature of any two managers acting jointly and (ii) the board of managers may grant specific signing authorities to persons or entities whether or not managers of the Company.

An A manager and a B manager may sub-delegate their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The delegating managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and, to the extent necessary, accept the resignation of Mr William Barker as manager (gérant) of the Company, with effect as of the date of this Meeting.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to approve the appointment of (i) Mr Ronald Martin Krisanda, President, born in Trenton, New Jersey, United States of America, on 12 April 1962, professionally residing at c/o Mold-Masters, 233, Armstrong Avenue, Georgetown, Ontario L7G 4X5, Canada and (ii) Mr Paul Clarke, fund controller, born in Montréal, Canada, on 16 September 1970, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as new managers (gérants) of the Company with effect as of the date of this Meeting, for an unlimited period of time.

As a consequence of the above appointment, the board of managers of the Company (the Board of Managers) will from now on be composed as follows:

- Mr Thomas Joseph Goeke;
- Mr Ronald Martin Krisanda;
- Mr Jan Willem Overheul; and
- Mr Paul Clarke.

*Sixth resolution*

The Sole Shareholder resolves to appoint as A managers, with effect as of the date of this Meeting and for an unlimited period of time, the following persons:

- Mr Thomas Joseph Goeke, president and chief executive officer, born in Trenton, New Jersey, United States of America, on 2 January 1959, professionally residing at 3010, Disney Street, Cincinnati, Ohio 45209, United States of America; and
- Mr Ronald Martin Krisanda, president, born in Trenton, New Jersey, United States of America, on 12 April 1962, professionally residing at c/o Mold-Masters, 233, Armstrong Avenue, Georgetown, Ontario L7G 4X5, Canada.

The Sole Shareholder resolves to appoint as B managers, with effect as of the date of this Meeting and for an unlimited period of time, the following persons:

- Mr Jan Willem Overheul, account manager legal, born in Neerijnen, the Netherlands, on 4 January 1982, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- Mr Paul Clarke, fund controller, born in Montréal, Canada, on 16 September 1970, professionally residing at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Managers will therefore be composed, as of the date of this Meeting, as follows:

- Mr Thomas Joseph Goeke, A manager;
- Mr Ronald Martin Krisanda, A manager;
- Mr Jan Willem Overheul, B manager; and
- Mr Paul Clarke, B manager.

*Seventh resolution*

The Sole Shareholder resolves to authorize and empower any manager of the Company, as well as any lawyer or employee of Allen & Overy, each acting individually in the name and on behalf of the Company, to see to and to accomplish any necessary formalities with the relevant Luxembourg authorities in relation to the above resolutions, including but not limited to, the filing of documents with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) and the publication of excerpts in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) and generally to perform any other action that may be necessary or useful in relation thereto.

*Estimate of Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this notarial deed, is approximately EUR 1,800.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of any discrepancy between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the Proxyholder, the Proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille treize, le sixième jour du mois de septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'Assemblée) de Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 292.424,426 (deux cent quatre-vingt-douze mille quatre cent vingt-quatre Euros et quatre cent vingt-six centimes d'Euro), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130205 (la Société). La Société fut constituée le 16 juillet 2007 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-1935 du 10 septembre 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois le 27 mars 2013, en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro C-1378 du 11 juin 2013.

**A comparu:**

Milacron B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap) constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 20, Schiedamsedijk, 3134 KK Vlaardingen, Pays-Bas (l'Associé Unique),

ici représentée par Cyrielle Thel, fondé de pouvoir, (le Mandataire), de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, donnée par l'Associé Unique représenté au cours de l'Assemblée, après avoir été signée ne varietur par le Mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée avec cet acte auprès des autorités d'enregistrement compétentes.

Le Mandataire requiert du notaire qu'il acte ce qui suit:

I. l'Associé Unique détient (a) 125.916.003 parts sociales ordinaires A, (b) 166.470.768 parts sociales ordinaires B, (c) 16.210 parts sociales préférentielles C, (d) 21.445 parts sociales préférentielles D dans le capital social de la Société, ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,001 (un millième d'Euro) et l'entière du capital social est donc dûment représentée lors de l'Assemblée qui est en conséquence [régulièrement réunie et valablement constituée] et peut délibérer des points de l'Ordre du Jour, tel que défini et reproduit ci-après.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est libellé comme suit: 1. renonciation aux formalités de convocation;

2. modification de la structure de gerance de la Société pour créer deux catégories de gérants;

3. modification consécutive de l'article 12 des Statuts pour y refléter la modification du point 2. ci-dessus;

4. reconnaissance de la démission de M. William Barker du poste de gérant de la Société;

5. approbation de la nomination de (i) M. Ronald Martin Krisanda et M. Paul Clarke en tant que nouveaux gérants de la Société;

6. nomination de (i) M. Thomas Joseph Goeke et M. Ronald Martin Krisanda en tant que gérants de catégorie A et (ii) M. Jan Willem Overheul et M. Paul Clarke en tant que gérants de catégorie B;

7. octroi du pouvoir à tous les gérants de la Société ainsi qu'à tout avocat ou employé de Allen & Overy, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, d'arranger et de mener à bien toute formalité nécessaire avec les autorités luxembourgeoises compétentes en relation avec l'Ordre du Jour ci-dessus et, de manière générale, d'entreprendre toute autre action nécessaire ou utile en relation avec l'Ordre du Jour; et

8. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La totalité du capital social de la Société étant représentée à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du Jour qui lui a été communiqué par avance.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide (i) de modifier et modifie par la présente la structure de gérance de la Société et (ii) de créer deux catégories de gérants: les gérants de catégorie A et les gérants de catégorie B, ayant les pouvoirs énoncés dans la troisième résolution ci-dessous.

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier et modifie par la présente l'article 12 des Statuts pour y refléter la deuxième résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par deux ou plusieurs gérants. Chaque gérant sera nommé soit gérant A soit gérant B. Le conseil de gérance sera à tout moment composé d'au moins un gérant A et un gérant B. Ils formeront un conseil de gérance. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Le conseil de gérance peut désigner parmi les gérants A un président pour chaque réunion du conseil de la Société et, si un président a été désigné, il le sera parmi les gérant A par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance et au moins un gérant A et un gérant B présent ou représenté.

Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées par la majorité des gérants présents ou représentés à condition que ladite majorité compte le vote d'au moins un gérant A. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du conseil de gérance et au moins un gérant A et un gérant B présent ou représenté.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par gérant A ou un gérant B. On pourra passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire à condition cependant qu'un gérant A peut nommer un autre gérant A comme son mandataire et à condition également qu'un gérant B nomme un autre gérant B comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Les résolutions passées par voie circulaire sont considérées comme ayant été passées à Luxembourg.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature conjointe d'un gérant A et d'un gérant B sauf (i) en rapport avec des décisions qui individuellement ou en groupe n'excèdent pas la valeur de 10.000 EUR ou l'équivalent en une autre monnaie étrangère ou qui sont mineures ou relèvent de la gestion journalière de, la Société sera engagées par la signature conjointe de deux gérants agissant conjointement et (ii) le conseil de gérance peut donner des pouvoirs de signature spécifiques à des personnes ou des entités gérantes ou non de la Société.

Un gérant A et un gérant B pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.»

### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de reconnaître et, pour autant que cela soit nécessaire, accepte la démission de M. William Barker du poste de gérant de la Société, prenant effet à la date de l'Assemblée.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter la nomination de (i) M. Ronald Martin Krisanda, Président, né à Trenton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 12 avril 1962, de résidence professionnelle à c/o Mold-Masters, 233, Armstrong Avenue, Georgetown, Ontario L7G 4X5, Canada, et (ii) M. Paul Clarke, contrôleur de gestion, né à Montréal, Canada, le 16 septembre 1970, de résidence professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveaux gérants de la Société, prenant cours à la date de l'Assemblée, pour une durée illimitée.

En conséquence de la nomination ci-dessus, le conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance) aura, à partir de la date de l'Assemblée, la composition suivante:

- M. Thomas Joseph Goeke;
- M. Ronald Martin Krisanda;
- M. Jan Willem Overheul; et
- M. Paul Clarke.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérants de catégorie A, prenant effet à la date de l'Assemblée et pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

- M. Thomas Joseph Goeke, président directeur général, né à Trenton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 2 janvier 1959, de résidence professionnelle à 3010, Disney Street, Cincinnati, Ohio 45209, Etats-Unis d'Amérique; et
- M. Ronald Martin Krisanda, Président, né à Trenton, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, le 12 avril 1962, de résidence professionnelle à c/o Mold-Masters, 233, Armstrong Avenue, Georgetown, Ontario L7G 4X5, Canada.

L'Associé Unique décide de nommer en tant que gérants de catégorie B, avec effet à la date de l'Assemblée et pour une durée illimitée, les personnes suivantes:

- M. Jan Willem Overheul, Account Manager Legal, né à Neerijnen, Pays-Bas, le 4 janvier 1982, de résidence professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Paul Clarke, contrôleur de gestion, né à Montréal, Canada, le 16 Septembre 1970, de résidence professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le Conseil de Gérance aura, à partir de la date de l'Assemblée, la composition suivante

- M. Thomas Joseph Goeke, gérant de catégorie A;
- M. Ronald Martin Krisanda, gérant de catégorie A;
- M. Jan Willem Overheul, gérant de catégorie B; et
- M. Paul Clarke, gérant de catégorie B.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout gérant de la Société, ainsi qu'à tout avocat ou employé de Allen & Overy, chacun agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société, de procéder à et d'accomplir toutes formalités nécessaires avec les autorités luxembourgeoises compétentes en relation avec les résolutions ci-dessus, en ce compris (mais non limité à) l'enregistrement de documents avec le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication d'extraits dans le Journal Officiel de Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et plus généralement d'accomplir toute autre action en lien avec la présent qui serait nécessaire ou utile.

#### *Estimation des frais*

Le montant total des coûts, dépenses, rémunérations et frais de quelque nature que ce soit qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 1.800.-

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie requérante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au Mandataire, le Mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte.

Signé: C. THEL et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41613. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134300/307.

(130163226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Mold-Masters Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 292.424.426,00.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 130.205.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134301/11.

(130163504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Mold-Masters Luxembourg Acquisitions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 81.754,00.**Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 130.200.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 24 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134299/11.

(130163505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Medea Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 169.108.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134296/9.

(130163457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Marchi Giovanni S.A., Société Anonyme.**Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R.C.S. Luxembourg B 116.635.

Les comptes au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MARCHI GIOVANNI S.A.

ROSSI Jacopo / DE BERNARDI Alexis

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2013134303/12.

(130162999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Nemab S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.528,00.**Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 153.353.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134327/11.

(130163426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Lord Nominee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 177.793.

—  
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Monsieur Christophe Gaul, gérant B de la société susmentionnée, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeure désormais professionnellement à l'adresse suivante: 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le mandataire*

Référence de publication: 2013134252/16.

(130162905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Lorm Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 131.073.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134253/10.

(130163204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Luxembourg Accountants, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1534 Luxembourg, 54, rue de la Forêt.

R.C.S. Luxembourg B 169.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134259/10.

(130163153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Neovia Logistics Holding I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.169,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 143.560.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 septembre 2013*

L'associé unique a pris acte de la démission de M. Ian Michael Stuart DOWNIE de son mandat de gérant au pouvoir de signature B avec effet au 17 septembre 2013.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant avec pouvoir de signature B, Mme Mary Ann SIGLER, née à Ohio, Etats-Unis, le 25 août 1954, résidant au 4733 Candleberry, Seal Beach, 90740 Californie, Etats-Unis, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose alors comme suit:

(i) M. Pierre METZLER, gérant A depuis le 15 mai 2012;

(ii) Mme Mary Ann SIGLER, gérant B depuis le 19 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134328/18.

(130163527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Neovia Logistics Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 16.169,00.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 161.543.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 septembre 2013*

L'associé unique a pris acte de la démission de M. Ian Michael Stuart DOWNIE de son mandat de gérant au pouvoir de signature B avec effet au 17 septembre 2013.

L'associé unique a décidé de nommer comme nouveau gérant avec pouvoir de signature B, Mme Mary Ann SIGLER, née à Ohio, Etats-Unis, le 25 août 1954, résidant au 4733 Candleberry, Seal Beach, 90740 Californie, Etats-Unis, avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Le conseil de gérance de la société se compose alors comme suit:

- (i) M. Pierre METZLER, gérant A depuis le 09 juin 2011;
- (ii) Mme Mary Ann SIGLER, gérant B depuis le 19 septembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134329/18.

(130163570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**N. Hypothek Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 174.847.

En date du 23 mai 2013, les associés TCS II REO (Offshore) LLC ainsi que TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC ont transféré une partie des parts sociales qu'ils détenaient à Apollo Management Dornach GmbH & Co. KG, c'est-à-dire que TCS II REO (Offshore) LLC a transféré 55,575 parts sociales et TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC a transféré 1,425 parts sociales à Apollo Management Dornach GmbH & Co. KG. Les parts sociales sont réparties à présent de manière suivante:

TCS II REO (Offshore) LLC: 2,869,425 parts sociales

TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC: 73,575 parts sociales

Apollo Management Dornach GmbH & Co. KG: 57,000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Septembre 2013.

*Pour la Société*

Pedro Fernandes das Neves

*Gérant*

Référence de publication: 2013134325/21.

(130163152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Marcol Capital Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.  
R.C.S. Luxembourg B 128.826.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24.09.2013.

*Pour: MARCOL CAPITAL EUROPE S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013134305/15.

(130163581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**Mika S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3316 Bergem, 3, rue de Schifflange.

R.C.S. Luxembourg B 105.569.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013134317/10.

(130163253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Miralux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4959 Bascharage, 27, Zone d'Activité Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 95.817.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013134318/10.

(130163397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Motorway-Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.047.

Liste de signatures autorisées au 17 septembre 2013:

Liste de signatures autorisées déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134321/10.

(130163608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Motorway-Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 310, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 30.047.

Liste de signatures autorisées au 2 septembre 2013:

Liste de signatures autorisées déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134322/10.

(130163609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Latinamerica Sports S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 64.959.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue sous seing privée le 18 septembre 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur de la Société en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013134270/14.

(130163680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Lorda S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 153.482.

Il est porté à la connaissance de tous, que le contrat de domiciliation signé en date du 17/01/2011 entre:

*Société domiciliée:*

LORDA S.A.

Société Anonyme

54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

RCS Luxembourg B 153.482

Et

*Domiciliataire:*

Fidelia, Corporate &amp; Trust Services S.A., Luxembourg

Société Anonyme

5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg

RCS Luxembourg B 145.508

a pris fin avec effet au 19 septembre 2013.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fidelia, Corporate &amp; Trust Services S.A., Luxembourg

Référence de publication: 2013134280/21.

(130163285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Lux Concept Créations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 40, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 138.541.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2013134284/10.

(130163396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Medea Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 169.778.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013134294/9.

(130163456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**LLH S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 71.297.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue en date du 16 septembre 2013 que M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Sa cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des actionnaires.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013134276/14.

(130163607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

**Euro Metal Group S.A., Société Anonyme,  
(anc. Merino International Holding S.A.).**

Siège social: L-4747 Pétange, 35, rue des Jardins.  
R.C.S. Luxembourg B 46.196.

L'an deux mille treize, le huit août.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, (l'"Assemblée"), de la société anonyme régie par les lois du Luxembourg "MERINO INTERNATIONAL HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-4741 Pétange, 35, rue des Jardins, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46196, (la "Société"), constituée originellement sous la dénomination sociale de "MERINO INTERNATIONAL S.A.", suivant acte reçu par Maître Frank MOLITOR, notaire alors de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 7 janvier 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 107 du 23 mars 1994,

et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par:

- ledit notaire Frank MOLITOR, alors de résidence à Dudelange, en date du 5 avril 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 579 du 14 août 2000, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination actuelle; et

- Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 920 du 17 juin 2002.

L'Assemblée est présidée par Madame Alexia UHL, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour*

1. Changement de la dénomination sociale en "Euro Metal Group S.A.";

2. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

"La Société a pour objet:

- l'importation et l'exportation de tous produits en acier;
- la commercialisation des aciers et de ses dérivés;
- l'achat, la vente et la location de matériel et d'équipement de transformation des aciers;
- la distribution de mobilier indoor et outdoor, y compris métallique.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts."

3. Modification du le régime de signature statutaire des administrateurs;
4. Changement de l'année sociale de la Société qui courra désormais du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année;
5. Déclaration que l'année sociale en cours, qui a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2013, se terminera le 31 décembre 2013;
6. Modification de la date de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra désormais le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de juin à 09.00 heures;
7. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique;
8. Démission de Monsieur Denis BOUR de sa fonction d'administrateur unique, avec décharge;
9. Nomination de Monsieur Frank JACOMELLI comme nouvel administrateur unique et détermination de la durée de son mandat;
10. Divers.

B) Que l'actionnaire unique présent ou représenté, ainsi que le nombre d'actions qu'il possède, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que l'actionnaire unique présent ou représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide:

- de changer la dénomination sociale en "Euro Metal Group S.A.";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);
- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des statuts refondus;
- de changer l'année sociale de la Société, de sorte qu'elle courra désormais du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée déclare que l'année sociale, ayant débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2013, sera exceptionnellement raccourcie de six mois, de sorte que cette même année se terminera le 31 décembre 2013.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée de changer la date de l'assemblée générale annuelle, de sorte qu'elle se tiendra dans l'avenir le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de juin à 9.00 heures.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de refondre complètement les statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

### **"I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Euro Metal Group S.A." (la "Société"), régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet:

- l'importation et l'exportation de tous produits en acier;
- la commercialisation et la transformation des aciers;
- l'achat, la vente et la location de matériel et d'équipement de transformation des aciers;
- la distribution de mobilier indoor et outdoor, y compris métallique.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euros et soixante-neuf Cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires

#### Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> mercredi du mois de juin à 9.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

## V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier et se terminera le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission de Monsieur Denis BOUR de sa fonction d'administrateur unique et de lui accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'en date de ce jour;
- de nommer Monsieur Frank JACOMELLI, administrateur de société, né à Saint-Fons (France), le 9 avril 1966, demeurant à F-38260 La Côte St. André, 70, Chemins de Rochassieu, comme nouvel administrateur unique, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée constate que le code postal de l'adresse du siège social inscrit auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (L-4747) est erroné et décident de le corriger comme indiqué au début des présentes (L-4741).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille trente euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. UHL, M. GOERES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 août 2013. LAC/2013/37787. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2013.

Référence de publication: 2013134313/313.

(130163235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

### **NABPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour NABPP S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013134332/11.

(130163435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 septembre 2013.

---

**United Cell International S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 75.181.

L'an deux mille treize,

le cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est tenue une assemblée générale des actionnaires (Assemblée) de «UNITED CELL INTERNATIONAL S.A.-SPF», une société de gestion de patrimoine familial sous forme d'une société anonyme régie par les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la «Société»), constituée selon un acte notarié daté du 29 mars 2000 et publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 530 du 25 juillet 2000 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-75 181.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 08 décembre 2010, lequel acte de modification de statuts fut publié au Mémorial C -Recueil des Sociétés et Associations numéro 314 du 16 février 2011.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Nicolas WEBER, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse professionnelle à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexander DREU, employé, demeurant à Howald.

L'Assemblée ayant été valablement constituée, le président a déclaré et demandé au notaire d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;

2. Nomination de «JAMALPUR S.A.», une société constituée et existant sous les lois de la République des Seychelles, établie et ayant son siège social à Suite 3, La Ciotat Building, Mont Fleuri, Victoria, Mahe, Seychelles, immatriculée sus le numéro IBC 035326, représentée par Monsieur Alexander DREU, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux fonctions de seul liquidateur de la Société;

3. Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur;

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions seront établis sur une liste de présence; cette liste de présence, signée par les actionnaires, les détenteurs de procurations des actionnaires représentés et par le bureau de cette Assemblée, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que ledit acte au fin de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, parafées «ne varietur» par les comparants resteront également annexées au présent acte.

(iv) Que la totalité du capital social fixé actuellement à TRENTE MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-SIX EUROS et SOIXANTE-NEUF CENTS (30'986,69 EUR) est présente ou représentée à la présente Assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent qu'ils ont bien été notifié et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée, que des convocations n'ont pas été nécessaires.

(v) Que la présente Assemblée, représentant la totalité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'agenda.

Qu'alors, l'Assemblée, après délibération, a adoptée à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a décidé de nommer:

«JAMALPUR S.A.», une société constituée et existant sous les lois de la République des Seychelles, établie et ayant son siège social à Suite 3, La Ciotat Building, Mont Fleuri, Victoria, Mahe, Seychelles, immatriculée sus le numéro IBC 035326, représentée par Monsieur Alexander DREU, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux fonctions de seul liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

*Troisième résolution*

L'Assemblée a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Les Associés décident d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.N. WEBER, B. D. KLAPP, A. DREU, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 septembre 2013. Relation: EAC/2013/11618. Reçu douze Euros (12.- EUR).

*Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.*

Référence de publication: 2013129836/72.

(130157772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2013.

**Sienna Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.406.

L'an deux mille treize, le neuf septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

GBL Verwaltung S.A, une société anonyme, ayant son siège social à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon, ici représentée par Monsieur Colin Hall, Administrateur de société, demeurant professionnellement à l'avenue Marnix 24 à 1000 Bruxelles (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privée émise en date du 9 septembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement

Laquelle comparante, représentée comme ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée SIENNA Capital S.à r.l., constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 27 juin 2013, publié au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2039 du 22 août 2013.

- Qu'elle a pris la résolution unique suivante:

*Résolution unique*

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur à L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon. En conséquence, la première phrase de l'article 2 alinéa 1<sup>er</sup> des statuts des statuts aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1<sup>er</sup>.** "Le siège social est établi dans la Commune de Strassen".»

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ sept cent cinquante euros (750.-Eur).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. HALL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 septembre 2013. Relation: LAC/2013/41697. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

*Le Receveur (signé): I. THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 septembre 2013.

Référence de publication: 2013132298/36.

(130160832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 septembre 2013.